

RCS : REIMS Code greffe : 5103

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de REIMS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 00056 Numéro SIREN : 847 662 756 Nom ou dénomination : A&O COIFFURE
--

Ce dépôt a été enregistré le 05/11/2021 sous le numéro de dépôt 9832

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD

2021

cerfa

N° 11084*22

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01/01/2020	et clos le	31/12/2020	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	☐
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre ☐					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case ☐					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société:	Adresse du siège social:
A&O COIFFURE	44 Avenue NATIONALE 51100 REIMS
SIRET	Mél :
8 4 7 6 6 2 7 5 6 0 0 0 1 8	
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:
44 Avenue NATIONALE 51100 REIMS	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
	SIRET

B ACTIVITÉ	
Activités exercées	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
Coiffure	☐

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)	
1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 31 %
	0
	Bénéfice imposable à 28 %
	0
	Déficit
	5 665
	Bénéfice imposable à 15 %
	0
	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %
	0

2. Plus-values	
PV à long terme imposables à 15 %	0
PV à long terme imposables à 19 %	0
PV exonérées (art. 238 quinquedecies)	0
Autres PV imposables à 19 %	0
PV à long terme imposables à 0 %	0

3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches	
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	☐
Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	☐
Pôle de compétitivité, art. 44 undecies	☐
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	☐
Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	☐
Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	☐
Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	☐
Autres dispositifs	☐
Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	☐
Société d'investissement immobilier cotée	☐
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	0
Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	0

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)
	☐

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%	0

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n°2065-SD)	
1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n°2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre ☐	
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	Nom/Adresse N°
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre ☐	
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	Nom/Adresse N°

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	Si oui, indication du logiciel utilisé
☒	MyUnisoft Comptabilite

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
DFPP	8 Rue JULES MELINE		
51430 BEZANNES	Tél: 0184603773		
OGA/OMGA	Visueur conventionné	(Cocher la case correspondante)	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné :		Identité du déclarant:	
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur conventionné		Date: 03/11/2021	
0		Qualité et nom du signataire: REIMS	
		Signature: OUDELET	
Examen de conformité fiscale (ECF)			
prestataire :			

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

Désignation de l'entreprise		A&O COIFFURE				Néant *		
Adresse de l'entreprise		44 Avenue		NATIONALE		51100 REIMS		
SIRET		8 4 7 6 6 2 7 5 6 0 0 0 1 8						
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *		12		
				Exercice N clos le 31/12/2020				
ACTIF				Brut		Amortissements – Provisions		
				1		2		
						3		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles {	Fonds commercial *	010		012			
		Autres *	014		016			
	Immobilisations corporelles *		028	18 042	030	3 462	14 580	
	Immobilisations financières * (1)		040		042			
	Total I (5)		044	18 042	048	3 462	14 580	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052			
		Marchandises *	060	6 752	062		6 752	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066			
	Créances (2) {	Clients et comptes rattachés *	068	1 280	070		1 280	
		Autres * (3)	072	7 594	074		7 594	
	Valeurs mobilières de placement		080		082			
	Disponibilités		084	5 336	086		5 336	
	Charges constatées d'avance *		092		094			
Total II		096	20 962	098		20 962		
Total général (I + II)		110	39 004	112	3 462	35 542		
PASSIF						Exercice N NET		
						1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *					120	300	
	Écarts de réévaluation					124		
	Réserve légale					126	5	
	Réserves réglementées *					130		
	Autres réserves	(	dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) *	131	)	132		
	Report à nouveau					134	108	
	Résultat de l'exercice					136	1 835	
	Provisions réglementées					140		
	Total I					142	2 248	
	Provisions pour risques et charges					Total II	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées					156	30 363	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *					166		
	Autres dettes	(	dont comptes courants d'associés de l'exercice N :	169	259	)	172	2 476
	Produits constatés d'avance					174		
Total III					176	32 838		
Total général (I + II + III)					180	35 087		
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise A&O COIFFURE		Néant *		
		Exercice N clos le				
A – RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR 018		31/12/2020		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210	
	Production vendue {	Biens	dont export et livraisons {	215	214	
		Services *	intracommunautaires	217	218	
					16 739	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	
	Production immobilisée *				224	
	Subventions d'exploitations reçues				226	
	Autres produits				230	
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234	
	Variation de stocks (marchandises) *				236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240	
	Autres charges externes * : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)				242	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle, CFE et CVAE * 243)				244	
	Rémunérations du personnel *				250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	
	Dotations aux amortissements *				254	
	Dotations aux provisions				256	
	Autres charges {	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259			262
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
	Total des charges d'exploitation (II)				264	
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)					270	
Produits financiers (III) 280						
Charges financières (V)					294	
Produits exceptionnels (IV)					290	
Charges exceptionnelles (VI) {	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347			300	
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348				
Impôt sur les bénéfices * (VII)					306	
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)					310	
B – RÉSULTAT FISCAL					314	
Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2					312	
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles				318	
	Provisions non déductibles *				322	
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)				324	
	Divers* dont intérêts excédentaires des optes-cts d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) 249)	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999	
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
	DÉDUCTIONS	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986		ZFU – TE (44 octies et octies A)	987
Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)		981		JEI (44 sexies A)	989	
ZRD (44 terdecies)		127		ZRR (44 quinquies)	138	
Bassions d'emploi à redynamiser (44 duodecies)		991		Investissements outre-mer	344	
ZFANG (44 quaterdecies)		345				
BUD (44 sexdecies)		992		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993	
Dont divers		Créance due au titre du report en arrière du déficit				346
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)				655
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)				643
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)				645
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)				647
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)				648
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)				641
		Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)				990
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)					649	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2					352	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356	
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :				360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2					370	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

A&O COIFFURE
SAS AU CAPITAL DE 300 €
Siège social : 44 AV NATIONALE 51100 REIMS

847 662 756 RCS REIMS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 25 JUIN 2021 DANS LES LOCAUX DE LA SOCIETE

Après avoir exposé qu'il a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31/12/2020.

Océane HOUDELET – Associée unique de A&O COIFFURE.

A pris les décisions ci-après relatives à :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2020 ;
- l'affectation du résultat ;
- Dividendes.

Première décision :

L'associé unique approuve les comptes de l'exercice clos le 31/12/2020 et se soldant par bénéfice de 1 835 euros.

L'associé unique approuve également le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés.

Deuxième décision :

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 1 835 euros, de la manière suivante :

- 1 810 euros au poste « *Report à nouveau* »
- 25 euros au poste « *Réserve légale* »

Troisième décision :

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, il déclare qu'au titre des trois derniers exercices, il n'a pas été distribué de dividendes.

Des décisions qui précèdent, il a été établi le présent procès-verbal, signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Océane HOUDELET – **Associée unique et présidente.**

